

Office des affaires communales et
de l'organisation du territoire
Nydeggasse 11/13
3011 Berne

Le 19 décembre 2005

Pour tout renseignement:

Office des affaires communales et
de l'organisation du territoire
Service des affaires communales
Téléphone 031 633 77 82
Télécopie 031 633 77 41

Destinataires:

- Communes municipales et communes mixtes
- Préfectures
- Divers abonnés

Information

«Sorties tacites d'une Eglise» - Recommandations aux communes

L'article 3, alinéa 1 de l'ordonnance du 18 juin 1986 sur l'établissement et le séjour des Suisses (RSB 122.161) prévoit que le contrôle des habitants communique les départs au nouveau domicile. Une telle déclaration permet à l'ancienne commune de domicile de communiquer à la nouvelle commune les données personnelles de la personne qui déménage, et notamment son appartenance confessionnelle.



Selon des indications fournies par l'Association des paroisses du canton de Berne, les déménagements donnent souvent lieu à ce que l'on nomme des «sorties tacites d'une Eglise», à savoir le fait que des membres des trois Eglises nationales – réformée, catholique romaine et catholique chrétienne – annoncent leur départ auprès de la commune mais s'inscrivent comme étant sans confession dans la nouvelle commune de domicile.

Afin d'éviter de tels problèmes, nous vous recommandons la procédure suivante:

Il convient de comparer la confession annoncée lors de l'arrivée à celle qui figure sur la déclaration transmise par l'ancienne commune de domicile bernoise. Pour le contrôle des habitants de la nouvelle commune, ce sont les données figurant sur la déclaration précitée qui sont déterminantes. Si celles-ci ne coïncident pas avec les indications fournies par la personne qui arrive dans la commune ou avec l'inscription figurant dans le système NESKO, un justificatif de sortie de l'Eglise est demandé (annonce de sortie).

Le problème s'avère particulièrement compliqué lorsque des personnes arrivent d'autres cantons ou de l'étranger, raison pour laquelle un devoir de diligence particulier s'impose dans de tels cas. La lettre-type en annexe peut s'avérer utile.

Commune de
.....

Adresse du destinataire

Date

Appartenance à une Eglise nationale

Madame, Monsieur,

Lors de votre inscription auprès du contrôle des habitants de , le , vous avez déclaré être sans confession.

Il ressort pourtant de la déclaration de départ ou des inscriptions figurant dans le registre d'impôts de, votre ancienne commune de domicile, que vous êtes membres de l'Eglise
.....

Afin d'éviter toute erreur au sein du registre des votants en matière ecclésiastique ainsi que lors de la perception de l'impôt, nous devons savoir si vous êtes membre d'une Eglise nationale. Si tel est le cas, nous vous prions de bien vouloir nous indiquer à laquelle d'entre elles vous appartenez.

Nous vous remercions de bien vouloir inscrire ces informations ci-dessous et de nous renvoyer ce courrier dans les 10 jours. **En cas de sortie d'une Eglise nationale, veuillez joindre une copie de la confirmation de sortie.**

Dans l'attente de votre prochain envoi, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Appartenance confessionnelle:

.....
.....
.....

Lieu, date:

Signature: